

position de ces divers points, ni contre aucun de ces points en particulier. En ce qui touche la question du drapeau, M. Chesnelong déclare avoir exposé à M. le comte de Chambord, sans rien omettre des considérations qu'il portait au nom de ses collègues, les graves raisons tenant à l'état des esprits dans le pays, dans l'armée et dans l'Assemblée, qui avaient porté l'omission à l'ordre de la formule suivante :

Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée.

M. le comte de Chambord a permis à M. Chesnelong de s'exprimer avec une respectueuse liberté et a bien voulu écouter avec l'attention la plus bienveillante. Il a montré le souci de préserver intactes, dans l'intérêt du pays, les deux forces qui lui semblaient nécessaires pour remplir efficacement son devoir royal, l'intégrité de son principe et l'intégrité de son caractère. Il respecte d'ailleurs le sentiment de l'armée pour un drapeau tenu du sang de nos soldats ; il n'a jamais été étranger aux gloires et aux douleurs de la patrie ; il n'a jamais eu l'intention d'humilier ni son pays, ni le drapeau sous lequel ses soldats ont vaillamment combattu.

Ses résolutions se formulent dans les deux points suivants :

1^o M. le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir ;

2^o Il se réserve de présenter au pays et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, à l'heure qu'il jugera convenable, une solution compatible avec son honneur et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée de la nation.

M. Chesnelong parlant, non plus au nom de Monsieur le comte de Chambord, mais au nom de MM. Lucien Brun, de Carayon-Lalour et de Cazenove, qui se trouvaient avec lui à Salzbourg, déclare que ses honorables collègues ont accepté, pour eux-mêmes et pour leurs amis, de voter la formule : « Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée », étant entendu toutefois qu'ils aient l'entière liberté de leur vote lorsque le roi présentera la solution qui fait l'objet de la réserve ci-dessus mentionnée.

Après avoir donné ces explications, M. Chesnelong demande qu'un procès-verbal en soit dressé pour la décharge de sa responsabilité ; ce à quoi la commission a consenti.

Pour copie conforme :
CHANGARNIER.

PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

Premier Conseil de guerre, siégeant au Grand-Trianon.

Présidence de S. A. Mgr LE DUC D'AUJAL, général de division.

Audience du 31 octobre 1873.

C'est aujourd'hui la grande séance ; aussi la foule est-elle nombreuse, et interminable la queue des billets bleus, jaunes et roses qui assiège la porte. Nous allons entendre les colonels Lewal et d'Andlau, et le débat va rouler sur cette fameuse dépêche du 23 qui est la pièce maîtresse du procès. Aussi les préoccupations qu'excitent ces importantes dépositions, font-elles taire les discussions politiques auprès des nombreux députés qui sont dans la salle : MM. de Jouveuil, Jean Brunet, comte de Bastard, etc.

Avant que ne s'ouvre le débat, nous allons, si vous le voulez bien, en expliquer les parties principales de façon à supprimer toute incertitude de la part du lecteur.

Le maréchal Bazaine est à Metz le 21 août, le maréchal Mac-Mahon à Châlons ; la marche en avant de cette dernière armée est décidée, elle se dévoue pour porter secours aux troupes de Metz. Mais pour que cette action ait chance de succès, pour que ce dévouement ne reste pas stérile, il faut que le maréchal Bazaine soit prévenu, afin que de son côté il agisse. De Châlons partent donc 5 à 6 dépêches remises à des messagers différents. L'une d'elles est-elle arrivée : la question. Si le maréchal Bazaine a été prévenu au effet, on conçoit quelle éfrayante responsabilité pèse sur lui. Du 18 août au 31, il n'a fait aucune tentative de sortie, et cette inaction a permis aux Prussiens d'amener de puissants renforts à l'armée du prince royal qui a accablé le maréchal Mac-Mahon.

verti la douleur, si vive d'abord, en une sorte de mélancolie douce et rêveuse, qui le rendait intéressant aux yeux des femmes, mais qui ne le tourmentait point. Après avoir habité constamment sa pensée, l'image de Marthe ne faisait plus que la hanter quelquefois. Elle y revenait, mais n'y restait pas. Tous les hommes qui ont un peu vécu n'ont-ils pas ainsi de plaintives accusations qui les visitent de temps à autre dans leurs heures de solitude ? Ils ne s'en plaignent point. Parfois même, faut-il le dire, l'égoïsme humain y trouve comme une secrète volupté, et ces douleurs, auxquelles la succession des jours a, peu à peu, enlevé leur aiguillon ajoutent à notre vie je ne sais quel charme attendri, que l'on pourrait appeler la poésie de la douleur.

Cependant, après que le comte de Kergor, celui qui avait perdu Marthe en l'aimant, eut appris de la bouche de Pédro les circonstances vraiment poignantes de la mort de cette belle jeune femme, sa douleur changea complètement de caractère. Ce récit bien simple, bien naturel, — et qui devait être si vrai, — avait remué en lui les fibres les plus intimes, les plus secrètes et les plus passionnées.

Lotus ENAULT. (A suivre.)

C'est donc là un point capital, essentiel. Le maréchal Bazaine affirme avoir reçu la dépêche que le 23 août et il a fait une sortie le 31 ; le colonel Lewal, au contraire, déclare avoir vu la dépêche entre les mains du maréchal le 23 août. On voit les deux versions, attendons maintenant les dépositions.

Mais avant d'arriver là nous avons deux ou trois témoins à entendre ; le général Coffinières d'abord, qui revient sur l'armistice conclu par lui le 15 août avec le général Mantouffier et qui déclare que cet armistice n'a en rien facilité les opérations de l'armée ennemie.

Le général Coffinières est interrogé sur les dépêches qu'il a pu recevoir, sans être aussi absolument rebelle que celle du colonel Turnier, la mémoire de l'ancien commandant de la place de Metz est cependant assez fidèle pour que cette déposition ne nous donne aucun éclaircissement sérieux.

La séance est un moment non pas interrompue, mais troublée par l'arrivée d'un étrange personnage, très-jaune, orné de galons et de passementeries plus jaunes encore ? Quel est ce visiteur, Japonais ou Chinois ? Les gendarmes paraissent très scandalisés de voir cet étranger avec son chapeau — toujours jaune — sur la tête.

L'interrogatoire très servi et très précis du président et du commissaire du gouvernement constate combien de négligences et de fautes ont été commises ; c'est presque un résumé des séances précédentes, triste résumé sur lequel nous n'avons pas à revenir.

Un mot seulement sur un très léger incident qui a fort égayé le conseil : à un moment, le mot rapport fut prononcé, et M. Lachaud intervint pour présenter une observation. Le défenseur, dit alors M. le président, ne sait probablement pas ce que c'est qu'un rapport. M. Lachaud a protesté aujourd'hui de sa science militaire, au milieu des sourires.

Le capitaine Henderson était l'aide-de-camp du général Marguerite, (si héroïquement tué à la bataille de Sedan). Il constate qu'à diverses reprises, le général a envoyé à Metz des dépêches écrites en arabe vulgaire ; il ne sait si elles sont arrivées.

Le colonel Magnan est une fois encore interrogé sur les événements qui se sont accomplis du 19 au 23 août, et sur les rapports qu'il a cru devoir entretenir avec le ministre de la guerre et le maréchal de Mac-Mahon.

Le président du conseil — avec une extrême modération de forme, d'ailleurs — reproche au commandant Magnan de ne pas avoir tenté des efforts plus sérieux pour regagner Metz, alors que sa présence pouvait être nécessaire dans cette place ; il constate que ce n'est que momentanément que la coupure de la voie a existé et il s'étonne qu'un officier aussi distingué, qui plus tard a donné des preuves si réelles de capacité et d'énergie, n'ait pas, à ce moment, fait preuve d'une ténacité plus grande alors qu'il était chargé d'une si délicate et si importante mission.

La séance est suspendue.

Au moment où le colonel Lewal commence sa déposition, le silence s'établit comme par enchantement. Chacun comprend que c'est là le procès tout entier. Le colonel Lewal explique qu'il a apporté au maréchal Bazaine une dépêche du maréchal de Mac-Mahon qui fut lue devant lui et qui indiquait un mouvement de cette armée. En apprenant cette nouvelle, le colonel Lewal ne put retenir ce cri : « Il faut partir tout de suite. » Il fut convenu que le mouvement aurait lieu sous deux jours.

Après avoir ainsi établi le fait, le colonel Lewal s'efforce d'établir que la date est bien le 23, et soutient que sa mémoire ne peut le tromper. Il donne, entre autres, cette preuve que, vers le 23, il était persuadé qu'une sortie ne pouvait s'effectuer utilement que par le sud, et cependant il reconnut que c'était le nord qu'il fallait choisir, puisque le maréchal de Mac-Mahon venait au devant d'eux.

De la déposition très-émouvante, très-claire, d'une netteté absolue du colonel Lewal, il résulte inévitablement que c'est le 23 que le maréchal Bazaine a reçu la dépêche. Pourtant il ne faut pas se hâter de juger, le sujet est si grave qu'il faut attendre jusqu'à la dernière minute pour décider. Ce que nous devons constater, c'est l'impression profonde, le silence presque religieux qui accueille le témoignage du colonel.

Le défenseur discute pied à pied la déposition du colonel, et cherche à prouver que le colonel Lewal aurait confondu la dépêche du 23 avec celle qui est arrivée le 29.

Le maréchal Bazaine proteste avec une très-grande vivacité contre la théorie — c'est le mot dont se sert — du colonel Lewal.

Au moment où le colonel Lewal sort, l'émotion de l'assistance est à son comble ; elle redouble lorsque le colonel d'Andlau, l'auteur de Metz, campagne et négociations, cet ouvrage qui a une célébrité européenne, et qui est la vraie cause du procès du maréchal Bazaine, est introduit à la barre.

Le colonel d'Andlau rapporte que le 25 le projet de sortie ayant échoué, il exposa au colonel Lewal combien il était regrettable qu'elle n'eût pas réussi. Le colonel Lewal l'interrompt en lui disant : « C'est beaucoup plus triste que vous ne le pensez, car le maréchal Bazaine est depuis le 23 informé de la marche de l'armée de Mac-Mahon. »

Ici un débat ému, personnel s'engage entre M. Lachaud et le colonel d'Andlau. Le défenseur demande à M. d'Andlau s'il est l'auteur de Metz, campagne et négociations. Le témoin, avec beaucoup d'énergie, répond affirmativement.

Le commandant Samuel confirme les deux dépositions précédentes.

Le capitaine Yung dépose sur des faits indifférents.

Le capitaine de Mornay nie avec la plus grande énergie que le maréchal Bazaine ait reçu le 23 août la dépêche du maréchal Mac-Mahon dont parle le colonel Lewal, et il s'efforce de prouver qu'il est impossible que cette dépêche soit arrivée le 23. Nous n'avons pas à intervenir et à juger au milieu de ces contradictions que nous nous bornons à signaler.

Le président pose diverses questions au témoin et lui reproche, lorsqu'il a brûlé la dépêche de Flahaut, de ne pas l'avoir auparavant vérifiée.

C'est au milieu de conversations animées que se poursuit la séance ; personnel écoute, personne ne s'intéresse à ce qui est non pas entendu, mais dit ; du premier au dernier des spectateurs, chacun est pénétré par une indicible émotion. Jamais drame plus poignant n'a plus fortement étreint.

La séance est levée à 5 h. 1/2, et renvoyée à demain.

Audience du 1^{er} novembre.

A une heure 20 minutes le Conseil est annoncé.

M. le président. — La séance est reprise. L'audition des témoins continue.

M. Barweiler, 23 ans, fabricant de papier à Saint-Nabord (Vosges), était secrétaire du chef d'Etat-Major à la division territoriale à Metz ; il a vu, le 25 août, le lieutenant Morth et un autre émissaire.

M. le commandant de Bucy, chef d'Etat-Major (5^{me} division) du mois de juillet au 7 août 1870, a vu à la même époque plusieurs émissaires qu'il a renvoyés à l'Etat-Major du général Coffinières. Le blocus de Metz était à peu près complet le 19. Cependant, le 20, deux femmes et d'autres personnes entrèrent encore.

D. — Avez-vous entendu que le maréchal Mac-Mahon dut venir au secours de l'armée de Metz ? — R. Oui, M. le président.

D. A quelle époque était-ce ? — R. Il en a été question entre officiers. C'est le 24 ou le 25 août.

M. le commissaire du gouvernement. — Le témoin n'a pas vu d'émissaires arrivant à l'Etat-major-général à cette époque ? — R. Je n'en ai pas vu. Si j'en avais vu je les aurais envoyés au quartier-général.

D. — Vous n'avez pas vu qu'il y avait des approvisionnements concentrés à Courcelles sur Nied et qu'on pouvait prendre et faire refluer sur Metz ?

R. — J'en ai entendu parler ; mais je ne l'ai pas vu d'une manière très-précise.

M. Lachaud. — Le témoin n'a pas entendu parler que le 23 août il fut arrivé une dépêche du maréchal Mac-Mahon annonçant que le maréchal s'avancait au secours de Metz ? — R. Je n'ai pas entendu parler d'émissaires.

D. — Vous avez entendu des rumeurs à cet égard. — R. Oui, c'étaient des rumeurs.

D. — Et on en parlait vers le 20.

M. le président. — Le témoin a parlé du 24 au 25.

M. Lachaud. — Il a parlé de rumeurs après le 20.

Le témoin. — Ces rumeurs couraient après le 20 et nous en parlions aussi du 24 au 25.

Le témoin Guyard, commissaire de police à Longwy dépose que le 20 août il fut mandé par le commandant Messaroli, qui le pria de lui chercher des hommes capables d'arriver au maréchal Bazaine et de rapporter de ses nouvelles. Le témoin accepta cette mission pour lui-même. Il se mit donc en route, passa à Thionville où le colonel Turnier lui remit un pli et repartit pour Metz. Arrivé à Moulins, il rencontra un officier d'Etat-major à qui il remit le pli dont il était porteur et qui, à son tour, le chargea d'un autre pli pour le commandant de Longwy. — Le témoin repartit immédiatement, remit ce nouveau pli au colonel Turnier qui en prit connaissance et lui en confia un autre. Le témoin rentra à Longwy le 22. Vers le 25 ou le 26, le témoin reçut du commandant Massaroli la nouvelle mission d'accompagner le capitaine du génie Milard à Metz. Le capitaine Milard demeura en chemin et le témoin arriva seul à Thionville. Là, le colonel Turnier lui dit qu'il était inutile d'aller plus loin, attendu qu'il avait un service d'émissaires organisés. Le 14 septembre, le témoin reçut une troisième mission ; il fut chargé de porter au maréchal Bazaine une dépêche de M. de Kératry, lui annonçant le changement de gouvernement qui venait de s'accomplir en France, et de donner au maréchal des nouvelles de sa femme et de sa fille. Arrivé à Thionville, le témoin vit le colonel Turnier qui lui dit que le maréchal connaissait déjà les noms des membres du nouveau gouvernement et qu'il se chargeait de faire parvenir au maréchal des nouvelles de sa femme et de sa fille. Le témoin rentra donc à Longwy, où il demeura jusqu'à la fin du siège.

M. de Bazelaire fils, ancien élève de l'école Polytechnique, actuellement sous-lieutenant du génie, se rendait, le 24 août, de Thionville à Paris. Il reçut une expédition des dépêches apportées par Flahaut et Guyard. M. de Bazelaire les envoyait le lendemain par la station télégraphique de Givet. Il déclare qu'il n'avait que deux feuilles pour les dépêches.

M. le commissaire du gouvernement : Vous avez dit, dans l'instruction, qu'il y avait quatre dépêches ; que vous l'avez constaté au télégraphe de Givet.

M. le Président : Comment se fait-il que vous pensiez d'abord à quatre dépêches et que maintenant vous dites qu'il n'y avait que deux dépêches. — R. C'est en parlant avec mon père que j'ai changé de pensée, je me suis rappelé qu'il y avait seulement deux feuilles séparées et sur chaque feuille une seule dépêche.

M. le président : On pourra consulter les notes de M. Amiot, le chef du service télégraphique de Givet, aujourd'hui inspecteur des lignes télégraphiques à Brest. Il y a d'ailleurs plusieurs divergences à ce propos.

Le colonel Mascaroli, ex-commandant de place de Longwy, dépose qu'il reçut de Châlons l'ordre de faire tous ses efforts pour obtenir à tout prix des nouvelles du maréchal Bazaine. Il confia cette mission d'honneur à l'agent Guyard, ancien sous-officier de zouaves dont il connaissait la résolution. Guyard revint le 22 au matin, avec quatre dépêches, l'une tout en clair du général Coffinières, l'autre moitié en clair, moitié en chiffres, parlant de la situation des troupes sous Metz et deux autres chiffrées à l'adresse du maréchal Mac-Mahon. Pendant qu'il inscrivait ces dépêches sur son registre, le colonel reçut la visite des douaniers Mies et Rabasse qui lui apportèrent un billet du colonel Stoffel demandant des nouvelles du maréchal Bazaine. Le colonel remit alors à Rabasse les quatre dépêches que Guyard venait de lui apporter. Il y ajouta un mot pour le colonel Stoffel. Le lendemain, le

colonel apprit à son vif regret que les deux agents du colonel Stoffel avaient renvoyé la locomotive qui les avait amenés, ce qui les força de faire un long détour pour rejoindre le maréchal Mac-Mahon. Répondant à une question posée par le commissaire du Gouvernement, le témoin déclare que le commandant Maguan est demeuré environ une trentaine de jours à Longwy.

M. Amiot, inspecteur des lignes télégraphiques à Brest, fait connaître comment était organisé le service pour les communications avec Châlons, avec Paris et les quartiers généraux pendant les premiers mois de la guerre de 1870. Les dépêches étaient divisées en deux catégories : en dépêches directes, c'est-à-dire adressées directement à l'Empereur et aux grands chefs de service, et en dépêches dites de communications, adressées à l'Empereur et communiquées également au maréchal Mac-Mahon.

D. — Ainsi, quand une dépêche était adressée au maréchal de Mac-Mahon, vous l'envoyiez directement au maréchal ? — R. Oui, M. le président.

D. — Et vous l'envoyiez aussi à l'Empereur et au ministre de la guerre ? — R. Quand j'étais à Châlons les dépêches venaient d'abord généralement à Paris.

D. — Mais quand, par exemple, de Thionville, après le 20 août, une dépêche, soit par les bureaux, soit par les gares, est expédiée à l'Empereur ou au quartier-général, la dépêche arrivait-elle directement, ou arrivée au bureau près du quartier-général à Reims, par exemple, allait-elle à Paris pour revenir à Reims ? — R. Généralement les dépêches allaient à Paris et revenaient au bureau du destinataire direct.

D. — Mais il y a des transmissions directes de la frontière au quartier-général. Il y a aussi des transmissions indirectes pour des destinataires directs, c'est-à-dire des transmissions de retour. — R. Il me faudrait voir les registres et les pièces pour répondre sur la question de principe. — Le témoin verra les pièces et se prononcera.

M. le président. — Nous passons à un fait particulier. Quatre dépêches sont portées par deux émissaires différents, l'un qui porte les dépêches à Givet, l'autre qui les fait partir de Longwy ; l'une destinée à l'Empereur, de Givet ; l'autre, au maréchal Mac-Mahon, de Longwy, et les autres se retrouvent en expédition double ; comment cela se fait-il ? — R. Mézières communiquait directement avec Paris et avec Reims. Les deux dépêches à l'Empereur et au maréchal de Mac-Mahon ont pu être envoyées directement. Les autres ont pu être transmises seulement à Paris.

D. — Il y a un fait regrettable, c'est que le registre n'existe plus à Givet. — R. Il y avait un service de gare pour le service privé et le service officiel.

M. le président. — M. Amiot pourra, à la nouvelle audience, consulter le dossier.

M. Lachaud : Il n'y a aucun inconvénient à ce que cet examen se fasse au greffe.

Le témoin d'Abzac, colonel d'Etat-major, dépose que jusqu'au 22, Mac-Mahon n'a reçu aucune dépêche de Metz. Le colonel Stoffel lui a dit, au témoin, qu'il faisait venir les agents Mies et Rabasse qu'il avait envoyés à Longwy, et qui ne lui avaient encore rapporté aucun renseignement. Répondant à une question de M. Lachaud, le témoin déclare que toutes les dépêches importantes qui étaient expédiées du quartier-général étaient chiffrées.

Le colonel Broye, aujourd'hui à Versailles, s'explique sur les communications que le maréchal Mac-Mahon a pu recevoir du maréchal Bazaine après le 19.

Le colonel Broye déclare que le maréchal de Mac-Mahon a reçu aucune dépêche après le 19 août ; quelquefois les dépêches passaient par le cabinet de l'Empereur. Quelquefois aussi une dépêche, quand elle était urgente, était ouverte par l'officier qui se trouvait au moment de la réception.

Le colonel Stoffel était chargé des renseignements mais non pas de la réception et de l'expédition spéciale des télégrammes.

La séance est suspendue à 4 h. 3/4 et sera reprise lundi prochain à une heure.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE.

Les prières publiques ordonnées par l'Assemblée nationale ont commencé hier. Dans nos deux villes, un grand nombre de personnes y assistaient. Ces prières se continueront, on le sait, jusqu'au 9 novembre.

M. Cambrelong, curé de Prisches, est transféré à Maroesches ; M. Carpentier, vicaire à Neuville-en-Ferrain, est nommé curé de Prisches ; M. Felmy, vicaire de Beuvry, est nommé curé de Neuville ; M. Dupondt, vicaire de Wasquehal, est nommé à Neuville, M. Dehan, vicaire à Saint-Saulve, est transféré à Wasquehal.

Tous les habitants de Templeuve, ainsi qu'une foule d'étrangers, assistaient vendredi 31 octobre aux funérailles de M. D'Henry qui a exercé pendant plus de quarante ans dans cette commune les fonctions si modestes mais si utiles d'instituteur.

M. Bonnier, juge-de-peace à Roubaix, officier de l'instruction publique, a prononcé sur la tombe de son vieil ami les paroles suivantes :

Les nombreuses générations d'hommes qui se sont succédé à Templeuve pendant cette période, lui doivent l'inestimable bienfait d'une instruction non-seulement sérieuse, raisonnée et réelle, mais surtout morale et chrétienne.

Notre cher et vénéré maître était essentiellement l'homme du devoir. Il était profondément convaincu que le bien de l'Etat, de la commune et des familles, la mission d'éclairer les jeunes intelligences, il devait surtout faire connaître aux enfants notre Père qui est aux cieux.

Sa parole était toujours une utile leçon ; mais sa vie austère, humble, modeste et re-

tirée, toute de bonté, d'abnégation et de dévouement, n'a cessé d'être pour les jeunes et les vieux le meilleur et le plus persuasif des enseignements.

L'existence de cet homme pieux et sage s'est fermée dans la famille, dans l'école et dans la maison de Dieu. Rien ne pouvait le faire sortir de ce cercle. Mais aussi combien ce recueillement, cette vie intérieure et cet éloignement du monde ont augmenté, en les concentrant, ses forces pour le beau et le bien.

Le moindre patronage exercé dans sa chère école, le plus simple conseil donné pour la direction de ses élèves bien-aimés devenait un titre à sa profonde gratitude ; et voilà comment son cœur trop reconnaissant, pour l'un d'eux du moins, n'a cessé d'être profondément attaché à un vénérable prêtre, à un ancien élève de l'Ecole polytechnique et à un magistrat, qui ont ensemble exercé les modestes fonctions de surveillants légaux de l'école communale de Templeuve.

Une vie si bien remplie ne peut trouver sa récompense qu'en Dieu. Mais le titre et la décoration d'officier d'Académie conférés à M. D'Henry vous disent assez qu'il n'a pu cacher, comme il l'aurait voulu, son mérite dans son village et que ses services étaient aussi bien appréciés par l'autorité supérieure que par ses concitoyens.

Depuis quelques années, en continuant à donner, jusqu'à l'heure suprême, des excellentes et bien précieuses leçons aux jeunes gens, — ami de Dieu, M. D'Henry était devenu plus activement l'ami des pauvres ; il était un des membres les plus zélés du bureau de bienfaisance dans cette commune qui, des premières, a aboli la mendicité et a ouvert aux orphelins et aux vieillards un asile digne des frères préférés de Jésus-Christ.

Tel a été dans les desseins de la miséricorde divine le couronnement de cette humble carrière.

Diverses modifications ont été apportées à partir du premier novembre au service des trains du chemin de fer du Nord.

Le train partant de Douai à dix heures du matin sera avancé de 2 minutes au départ et sur tout le parcours jusqu'à Valenciennes, où il arrivera par conséquent à 11 heures 03 minutes.

Le train partant de Lille à 6 heures 55 sera avancé de 5 minutes au départ de Valenciennes jusqu'à Somain. Il partira à 6 h. 50 du matin.

Le train partant de Lille à 8 h. 50 matin sera retardé de 5 minutes au départ de Valenciennes à Douai. Le départ aura lieu à 8 h. 55.

Le train partant de Valenciennes à 4 h. 25 m. soir desservira Wallers ; l'arrivée de ce train à Douai aura lieu à 5 h. 14 soir.

Le train de Lille à Valenciennes par Orchies partant de Lille à 8 h. 45 matin sera avancé de 20 minutes ; il partira à 8 h. 25.

Celui partant de Lille à 8 h. 20 matin sera retardé de 28 minutes ; il partira de cette gare à 8 heures 28 minutes.

La gendarmerie a arrêté hier le nommé Devis Séraphin, ouvrier chez un marchand sabotier de Mouvaux, pour s'être rendu chez plusieurs fourneurs et y avoir acheté des marchandises au nom de son patron.

Les douaniers de service à la gare ont arrêté hier deux individus qui se disposaient à partir pour Lille, porteurs de plusieurs kilogrammes de tabac étranger.

Depuis un certain temps un ouvrier, Devos Joseph, qui travaillait dans des bâtiments en construction à Croix pour le compte d'un entrepreneur de cette commune, volait, de complicité avec les époux Caron, voiturier, du bois sur le chantier. Ce dernier qui, journalièrement, conduisait du charbon à l'établissement de MM. Isaac Holden, chargeait le bois volé sur sa voiture et le faisait déposer dans son habitation, rue de l'Epeule. Pour détourner les soupçons, à son retour à Roubaix, il s'arrêtait vers le soir, rue de l'Epeule en face d'un cabaret, faisait cliquer son fouet comme signal convenu, et aussitôt la femme Caron, accompagnée d'une petite fille ou de Devos, venait enlever le bois de la voiture et le transportait chez elle.

La police ayant été prévenue les a arrêtés au moment où ils enlevaient dix planches de sapin d'une longueur de 2 mètres environ.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — 31 octobre. — A l'ouverture de l'audience, cinq vagabonds mendiants, étrangers, ayant contrevenu à un arrêt d'expulsion, sont punis d'un mois à six mois de prison, selon leurs antécédents judiciaires.

Jean Verhulst, rattaché à Roubaix, s'est approprié des déchets au préjudice de son patron ; pour sortir de la fabrique, il cachait les déchets entre deux pantalons cousus par la base qu'il portait sur lui.

Une servante de Roubaix, prenant qualité de mandataire chez les personnes où elle avait servi, s'est fait remettre un grand nombre d'objets et de l'épicerie, le tout montant à une somme de 40 fr. — Huit mois de prison.

Joseph Havot, arrêté à la frontière porteur d'une petite quantité de tabac étranger, lequel fut saisi par les préposés ; pour narguer ceux-ci, il s'est mis à découper à quelques mètres à peine de leur poste, une carotte de tabac qu'il était parvenu à soustraire à leur visite.